



Communiqué de presse de la FRA

Vienne, le 27 septembre 2012

Élection de la nouvelle présidente du conseil d'administration de la FRA

Le 27 septembre, le conseil d'administration de la FRA a élu Maija Sakslin en tant que nouvelle Présidente et Manfred Nowak en tant que Vice-président.

- Maija Sakslin, la membre finlandaise du conseil d'administration de la FRA, est l'Ombudsman parlementaire adjointe de la Finlande. Elle est experte dans les domaines du droit constitutionnel et du droit de l'Union européenne, notamment les droits sociaux fondamentaux et la coordination de la sécurité sociale dans l'UE.
- Manfred Nowak, membre autrichien du conseil d'administration de la FRA, est Professeur de droit international et droits de l'homme à l'Université de Vienne. Il est co-directeur de l'Institut Ludwig Boltzmann pour les droits de l'homme (*Ludwig Boltzmann Institut für Menschenrechte*) et a été, de 2004 à octobre 2010, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture.

Le conseil d'administration de la FRA est l'organe de planification et de surveillance de l'agence. Il est chargé d'adopter le programme de travail annuel de la FRA, ainsi que son rapport annuel sur les droits fondamentaux dans l'UE. Il adopte également le budget de l'agence, surveille ses activités et désigne les experts indépendants auprès du comité scientifique de la FRA.

Chaque État membre désigne un expert indépendant. Les membres du conseil d'administration disposent d'une expérience dans la gestion d'organisations du secteur public ou du secteur privé et de connaissances dans le domaine des droits fondamentaux. Deux représentants de la Commission européenne et un représentant indépendant désigné par le Conseil de l'Europe en sont également membres. La Croatie, en qualité de pays candidat à l'adhésion à l'UE, délègue en outre un représentant à titre d'observateur.

Frauke Seidensticker, la membre allemande du conseil d'administration, a été élue en tant que membre du bureau exécutif de la FRA. Un autre membre sera élu lors de la réunion du conseil d'administration en décembre prochain. Le bureau exécutif assiste le conseil d'administration et le Directeur de la FRA dans leur prise de décision. Il comprend en outre la Présidente et le Vice-président du conseil d'administration ainsi qu'un représentant de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe.

Notes aux éditeurs :

- La liste complète des membres du conseil d'administration de la FRA, leur curriculum vitae et leur déclaration d'intérêt, sont disponibles sur : <http://fra.europa.eu/en/about-fra/structure/management-board/members>.
- Le conseil d'administration de la FRA se réunit deux fois par an. Les membres ne sont pas rémunérés par la FRA, leurs frais de déplacement sont pris en charge et ils perçoivent une indemnité journalière.
- Les membres du conseil d'administration sont désignés pour une période de 5 ans. 15 nouveaux membres viennent d'être désignés par leur État membre respectif. Pour



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



plus d'informations, consultez le [règlement fondateur de la FRA](#), article 29, paragraphe 2, c).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe média de la FRA.

Courriel : media@fra.europa.eu

Tél. : +43 1 580 30 642